

CONTRAT D'ENGAGEMENT
LENTILLES, FARINES et POIS CHICHES

Du jeudi 24 novembre 2022 au jeudi 30 mars 2023

Entre : **l'adhérent** et **le producteur**

Nom, prénom : GAEC La Fontaine de Veyrines
Adresse : « La Courdie »
..... 24510 STE ALVERE
Tél : 0688972675
Mail :

Référent : dupuy david Contact : davidupuy@laposte.net

En adhérant à l'AMAP de Boulazac, j'ai lu et accepté son règlement intérieur qui s'applique au présent contrat.

**Le producteur s'engage à livrer les produits commandés aux dates de livraisons proposées.
Le conditionnement est réalisé en sac de 1 kilogramme. Le prix affiché pour chacun des produits est un prix au kilogramme.**

	24 nov	22 dec	26 janv	23 fev	30 mars	TOTAL
Farine blé T80 1 kg	- X 1,80 €					
Pois chiche 1 kg	- X 3,40 €					
Farine de Blé complète 1 kg	- X 1,80 €					
Farine de Seigle 1 kg	- X 1,80 €					
Farine de Sarrazin 1 kg	- X 3,50 €					
Farine de pois chiche 1 kg	- X 4,50 €					

Le consommateur règle d'avance et remet les chèques au référent qui les donnera au producteur aux dates des livraisons

Les chèques sont à établir à l'ordre de : **GAEC La fontaine de V**

Nbre de chèques : Montant des chèques :

La distribution a lieu chaque jeudi à la maison des associations de Boulazac de 18h00 à 19h15

A Boulazac le :

L'adhérent consom'acteur

Le producteur

Dupuy David